

Prise en charge des situations de harcèlement - Établissement Saint-Seurin

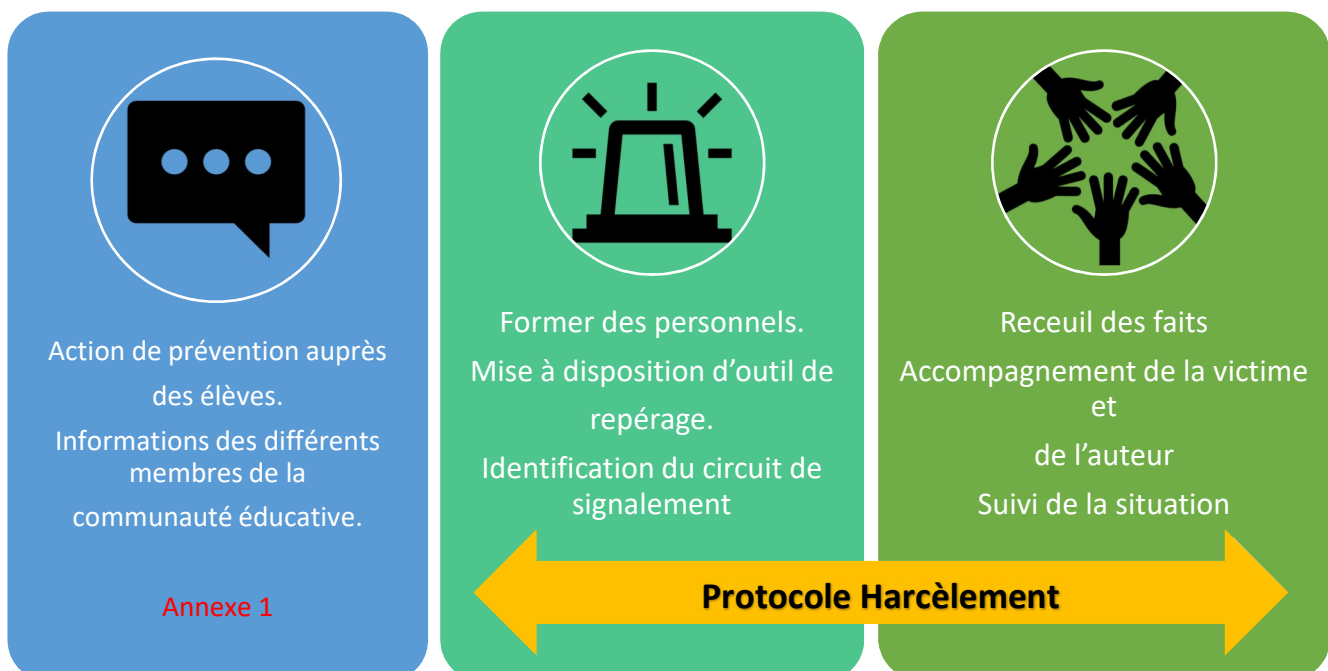
Le **harcèlement scolaire** se définit comme une violence répétée de la part d'un ou plusieurs élèves à l'encontre d'un autre élève. Cette violence peut être verbale, physique ou psychologique. Le harcèlement peut avoir lieu partout où les élèves se retrouvent, que ce soit notamment dans l'établissement scolaire, à la cantine, sur le chemin de l'école, sur les réseaux sociaux, sur les plateformes de jeux en ligne ou dans les boucles de messageries électroniques.

Ce sont, pour les élèves qui en sont victimes, des bousculades, des coups, des moqueries et mises à l'écart, des surnoms ou insultes, des dégradations ou vols, des propagations de rumeurs, photos, menaces, directes ou via les réseaux sociaux, parfois tous les jours.

Lorsqu'un enfant est insulté, menacé, battu, bousculé ou reçoit des messages injurieux à répétition, on parle alors d'harcèlement.

1. **La violence** : c'est un rapport de force et de domination entre un ou plusieurs élèves et une ou plusieurs victimes.
2. **La répétitivité** : il s'agit d'agressions qui se répètent régulièrement.
3. **L'isolement de la victime** : la victime est souvent isolée, plus petite, faible physiquement, et dans l'incapacité de se défendre.

Les 3 volets de l'action de l'école et du collège Saint-Seurin contre le harcèlement.



Étape 1 : Détecter / Alerter

L'élève victime se confie à un élève confident ou un élève est témoin d'une situation de harcèlement (ou dépôt boîte signalement)



L'élève victime se confie à un membre de l'équipe ou un personnel a connaissance d'une situation de harcèlement



L'élève victime se confie à ses parents ou l'un d'eux suspecte une situation de harcèlement



L'adulte informé dialogue avec l'élève confident, valorise son courage et sa solidarité en lui indiquant que la gestion de cette situation nécessite de partager cette information avec l'équipe ressource de l'établissement

l'adulte informe l'élève victime de la nécessité de partager cette information avec des adultes de l'établissement, qui assureront la gestion de cette situation.

Les parents sont écoutés et orientés.

Saisine de l'équipe ressource harcèlement

Collège : Mme Guilhaumaud, M. Faye, un enseignant, M. Vetault

École : Mme Guilhaumaud, M. Faye, Mme Lesgourgues, un enseignant.

Entretien avec les parents de la victime.

- Ils sont entendus, soutenus et assurés de la protection de leur enfant.
- Ils sont associés au traitement de la situation, informés de leurs droits.
- Présentation du protocole et rdv pris pour résultats investigations.

Le rôle protecteur de l'établissement est rappelé ainsi que la mobilisation de tous les acteurs pour assurer ce rôle.

Étape 2 : Recueil des faits

Les membres de l'équipe ressource sont chargés de collecter les faits.

À ce stade, la situation de harcèlement n'est pas encore caractérisée.

- Les entretiens se tiennent en présence de 2 membres de l'équipe ressource.
- Ils donnent lieu à un compte rendu faisant état de la situation : Qui ? Quoi ? Quand ? Où ?
- S'il y a plusieurs témoins et/ou plusieurs auteurs, les premiers entretiens se font toujours séparément.



Entretien avec la victime

- Recueil des faits.
- Rassurer en proposant d'assurer sa sécurité.
- L'informer que sa situation sera désormais régulièrement suivie.
- Évaluer sa capacité à réagir de la situation



Entretien du ou des témoins

- Recueil des faits.
- Mettre l'accent sur la dimension éducative de ces entretiens et de rassurer les élèves, qui peuvent être insécurisés par les violences auxquelles ils ont assisté.
- Rassurer sur leur sécurité
- Valoriser leur démarche



Entretien du ou des auteurs

- Recueil des faits.
- Ne pas commencer par blâmer le ou les auteurs
- Si l'intimidateur présumé a reconnu que la situation de la cible n'était pas bonne, l'intervenant lui demande ce qu'il pourrait faire pour améliorer sa situation

Réunion de l'équipe ressource.

- Recoupement / Analyse de la situation.
Qualifie ou non la situation de harcèlement.
- Décide des réponses à donner.

2^{ème} Entretien avec les parents de la victime.

- Qualification des faits et suite donnée.

Entretien avec les parents du /des Harceleurs

- Qualification des faits et suite donnée.

Étape 3 : Traiter

Les témoignages ont permis de qualifier une situation de harcèlement.

